



Associée en sarl ou sarl distinctes puis asso????

Par **klod971_old**, le **27/06/2007** à **02:01**

bonjour, il se trouve qu'un projet a été mis en place par une ex collegue et moi de creer une structure de soutien scolaire. moi étant en congé de maternité elle a monté une SARL (formation , creation de panneaux et banderoles publicitaires, reparation et montage d'ordinateur). et actuellement nous cherchons quelle est la meilleure solution pour aboutir a ce projet mais en etant deux(elle et moi); nous nous demandons s'il est preferable que je devienne associée ? s'il faut que je crée moi aussi ma structure? mais sous quelle forme? comment peut on faire pour que nos deux structures forment qu'une seule pour l'activité en soutien scolaire? et comment peut on aboutir à la creation d'une association a partir de la ou des structures existantes puisque nous aurons plus d'avantages en asso. ????

beaucoup de questions §§§§!!!!

aidez moi a vir un peu plus clair. merci

Par **hanan**, le **27/06/2007** à **11:01**

bonjour,

vous pourriez bien sur devenir son associée...
sauf si vous désirez avoir votre propre structure...

n'ayant pas plus de précisions je resterez vague...

une structure sous forme d'association est également possible pour ce genre d'activité, mais vous ne pourriez en tirer aucun profit pécunier contrairement à une SARL...

Par **anne flore_old**, le **28/06/2007** à **12:43**

Bonjour,

Pouvez vous donner plus d'information sur votre activité et sur vos attentes concernant le choix de statut de votre société et votre activité.

Parce que la meme structure pour deux activités aussi différentes parait assez risqué.

La Sarl permet l'association avec votre collègue mais il faut que vous définissiez quels sont vos attentes pour oui ou non vous associer.

Je vous conseille la lecture de cet article, cela pourra surement vous guider concernant le choix de votre statut pour votre entreprise.

Bonne lecture,

http://www.entreprenez.fr/article-a-Choisir_le_statut_de_votre_entreprise.html

http://www.entreprenez.fr/article-a-La_SARL___Ma_Petite_Entreprise.html

Bon courage pour votre projet,

Par **anne flore_old**, le **28/06/2007** à **12:47**

Bonjour,

Pouvez vous donner plus d'information sur votre activité et sur vos attentes concernant le choix de statut de votre société.

La Sarl permet l'association avec votre collègue mais il faut que vous définissiez quels sont vos attentes pour oui ou non vous associer.

Je vous conseille la lecture de cet article, cela pourra surement vous guider concernant le choix de votre statut pour votre entreprise.

Bonne lecture,

http://www.entreprenez.fr/article-a-Choisir_le_statut_de_votre_entreprise.html

http://www.entreprenez.fr/article-a-La_SARL___Ma_Petite_Entreprise.html

Bon courage pour votre projet,